

**révision PLU St Philibert modification plan zonage parcelle AM 232**

DR DEFAUP &lt;drbenedictedefaup@orange.fr&gt;

dimanche 2 septembre 2018 à 23:17 

À : enquetepublique.stphilibert@orange.fr

Madame la Présidente de la Commission d'enquête,

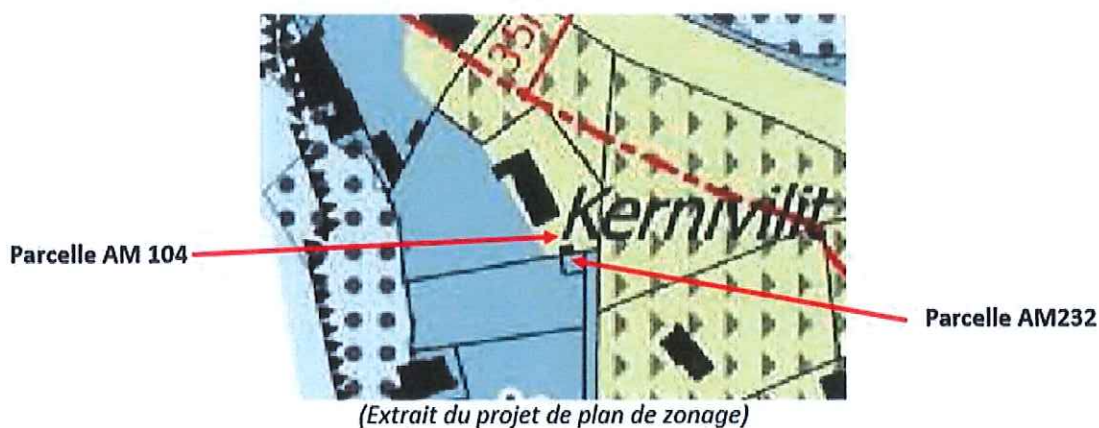
Dans le cadre de l'enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Philibert, nous souhaitons formuler l'observation suivante :

**Modification du plan de zonage**

La parcelle AM 232, d'une superficie de 30m<sup>2</sup>, **mitoyenne avec la partie de notre terrain AM 104 actuellement classée en zone Ud et classée en zone Na dans le projet de zonage**, a été acquise le 12 juin 2012 afin d'être utilisée comme un espace de stationnement pour des voitures ou un bateau. Ces deux parcelles constituent dorénavant **un seul et unique tènement foncier**.

Cet espace de 6 x 5 m, ouvert sur l'impasse Yvon Daniel par sa façade Est, est **uniquement destiné au stationnement de nos véhicules**.

**La parcelle AM 232 doit ainsi bénéficier du même zonage que la partie du terrain sur laquelle est implantée notre maison et avec lequel elle est en parfaite continuité, à savoir Na (celui-ci venant en remplacement de la zone Ud de l'actuel PLU), cette parcelle n'ayant aucunement de vocation ostréicole.**



Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente de la Commission d'enquête, nos salutations reconnaissantes et dévouées.

Madame Bénédicte de Faup et Monsieur Philippe de Faup